



Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen

Orientation

Accueil - Information

A qui s'adresser ?

IFA Marcel Sauvage

11 rue du Tronquet - BP 256 - 76825 MONT SAINT AIGNAN

Tél : 02.35.52.85.00

Pour quelles certifications ?

Titre Accompagnateur en Insertion professionnelle

Contact : Valérie SOYER (Tél : 02.35.52.85.16) Mail : valerie.soyer@ifa-rouen.fr

Accueil et information du candidat.

Si besoin orientation vers un Point Relais Conseil VAE.

Deposer sa demande - La recevabilité

Nature de l'expérience prise en compte

Tout candidat à la VAE doit pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an en rapport avec le titre visé.

Cette expérience peut s'être déroulée dans le cadre d'une activité salariée, non salariée, bénévole et /ou volontaire et s'être exercée en mode continu ou non.

Contenu du dossier de recevabilité

Il se compose de 5 rubriques :

- Un formulaire de candidature complété et signé (CERFA)
- Les informations relatives à l'expérience en rapport avec la certification visée : périodes, durées, activités
- Les pièces justificatives : attestations de travail, bulletins de salaire, déclarations fiscalesen fonction de la nature de l'activité
- Une déclaration sur l'honneur
- Un document pédagogique d'auto positionnement par blocs de compétences

Notification de la décision dans un délai d'1 mois maximum.

Remise du livret 2 et indication de la période de la prochaine session de jury VAE.

Se préparer à être évalué - Les modalités d'évaluation

Mode d'évaluation et descriptif de l'évaluation

Le candidat doit constituer un dossier rendant compte des activités réalisées (livret 2) qui doit comporter :

- Une description des activités
- Leur cadre de réalisation
- La durée d'exercice
- Les principales réalisations et productions
- Les atouts, les difficultés du candidat et sa marge d'autonomie
- Des exemples de preuves : compte-rendu de réunion, synthèse, fiche bilan, bilan d'action, contenu pédagogique d'un atelier, supports et outils

pédagogiques

Réception du dossier 1 mois avant la date du jury: vérification de la conformité technique et administrative.

Envoi de la convocation au candidat

Quel accompagnement ?

Le candidat est informé des possibilités d'accompagnement dont il peut bénéficier lors de la remise du dossier de recevabilité.

Cet accompagnement facultatif est assuré par un conseiller VAE du Centre de bilans de la CCI Rouen Métropole. Il est destiné à apporter une aide méthodologique au candidat et le préparer à son passage devant le jury.

La durée est variable en fonction du besoin du candidat et peut comprendre des phases individuelles et/ou collectives en présentiel ou distanciel.

Valider son expérience - Le jury

Un jury de certification composé d'un Président, de 2 professionnels qualifiés du secteur de l'insertion socio-professionnelle, d'un professionnel qualifié du secteur de l'insertion socio-professionnelle issu de cette certification et d'un représentant de l'établissement à titre consultatif.

Le jury examine le dossier de VAE puis s'entretient avec le candidat.

Il notifie sa décision sous forme :

- D'attribution de la certification
- De validation partielle, en précisant le ou les bloc(s) acquis et des préconisations sur les actions à effectuer pour acquérir les compétences à valider
- De refus de validation

Poursuivre le projet

La décision est notifiée par courrier recommandé avec AR.

Les conseillers VAE sont à la disposition du candidat pour l'orienter et le conseiller pour la suite de son parcours.

Le coût

Les frais de validation sont fixés à :

- 90€ pour l'étude de la recevabilité,
- 400€ pour l'étude du dossier de validation et jury